

Environnement

L'élagage : une nécessité

Suite à la tempête Alex, de nombreux arbres sont fragilisés. La violence de cette dernière a démontré l'importance et la nécessité d'entretenir les haies, arbres et arbustes afin de ne pas pénaliser la circulation et éviter des accidents en cas de chutes de branches ou d'arbres sur la voirie ou sur les câbles téléphoniques et électriques. Nous rappelons que chaque propriétaire et/ou locataire est dans l'obligation d'entretenir et d'élaguer le cas échéant (ou de le faire faire par un professionnel), les plantations situées aux abords des réseaux, de la voirie et des terrains attenants. Dans le cas des routes, les plantations et leurs branches ne doivent pas empiéter sur le domaine public. Cette mesure est dictée par un souci de sécurité des personnes qui empruntent la voie.



www.elagage.net
